

Règlement des Foulées du Populaire 2019

1. Organisation

En collaboration avec le LIMOGES ATHLE, le journal du POPULAIRE DU CENTRE organise la 5^{ème} édition des Foulées du Populaire, manifestation labellisée, qui se déroulera le **dimanche 7 avril 2019**.

2. Programme

- 8h45 : Semi-Marathon, à partir de la catégorie « junior » (2 grandes boucles)
- 10h15 : Foulées Roses, course caritative au profit de la Ligue du cancer (1 boucle)
- 11h15 : Animation enfants moins de 10 ans (1 mini-boucle)
- 11h20 : Animation Poussins G & F (1 mini-boucle)
Animation Benjamins G & F (2 mini-boucles)
- 11h30 : Course 10 kms labellisée, à partir de la catégorie « cadet » (2 boucles)
Course 5 kms populaire, à partir de la catégorie « minime » (1 boucle)

« Village Animations » au Champ de Juillet du samedi 6 au dimanche 7 avril 2019.

3. Parcours

- Le départ du semi, 5 et 10 kms se fera dans l'Avenue de la Libération.
- Le départ des « Foulées Roses » se fera Cours Gay-Lussac.
- Le départ des animations enfants se fera Cours Vergnaud
- Toutes les arrivées des courses se feront sous l'Arche d'arrivée dans le village d'animations situé au Champ de Juillet à Limoges.
- Les parcours sont tracés à travers les rues de Limoges, 1 boucle de 10,4 kms pour le semi-marathon, 1 boucle de 5 kms pour les autres courses et 1 boucle de 900 mètres pour les animations enfants.
- Le parcours du semi-marathon est conforme au règlement national des courses hors stade.
- Le parcours de 10 kms, mesuré et labellisé par des officiels FFA, est conforme au règlement national des courses hors stade. **Cette course est de niveau « Label Régional ».**
- Le marquage des kilomètres sur le 10kms et semi-marathon seront indiqués conformément au règlement fédéral.

4. Conditions Générales

- Tout participant s'engage à remplir les formalités d'engagement et respecter strictement les clauses du présent règlement ainsi que les indications des services de police et des commissaires de courses.
- L'organisateur se réserve le droit d'annuler les parcours si les conditions météorologiques, de terrain ou administrative l'exigent.
- Les concurrents s'engagent à n'exercer aucune poursuite envers les organisateurs pour tout incident pouvant résulter de leur participation à cette manifestation.
- Les concurrents se doivent secours et entraide en cas d'incident ou d'accident qui devra être signalé au point de signalement le plus proche.
- Aucun coureur ne pourra prétendre au remboursement de son droit d'inscription sauf blessure sur présentation d'un certificat médical de contre-indication à la pratique de la course à pied.
- L'accompagnement cycliste est interdit sur les courses.
- L'accompagnement d'un animal est interdit sur les courses.
- Se soumettre à un éventuel contrôle anti-dopage.
- Aucune personne sans dossard ne sera autorisée sur la course
- Se munir de quatre épingles pour fixer sur sa poitrine le dossard muni d'une puce électronique fourni par l'organisation sans le plier, le couper ou le détériorer.
- Droit à l'image : Tout concurrent autorise expressément les organisateurs des Foulées du Populaire à Limoges ainsi que leurs ayants droits tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à ces foulées, sur tout support y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

5. Inscriptions

Renseignements : Limoges Athlé : tél. 06.62.38.23.15 ou 05.55.36.79.97
Site Internet : **www.fouleesdupopu.fr**

5.1 : Inscriptions des Jeunes

- Gratuite
- Autorisation parentale obligatoire

5.2 : Inscriptions individuelles

- Par Internet via le site **www.fouleesdupopu.fr** entre le **4 décembre 2018 et le vendredi 5 avril 2019, 9h.**

- Sur place, Champ de Juillet, les 5 et 6 avril de 14h00 à 19h00 et le dimanche 7 avril de 7h jusqu'à 30 minutes avant la course (+5 € sur le tarif de l'inscription)
- Au siège du Limoges Athlé, à Beaublanc rue de St Gence, inscriptions le 3 et 4 avril de 17h à 19h (+5 € sur le tarif de l'inscription)

5.3 : Inscriptions Entreprises

- Uniquement sur internet du **4 décembre 2018 au 30 Mars 2019, minuit.** Chaque entreprise doit nommer un responsable d'inscriptions qui sera le référent en charge de centraliser les informations nécessaires. (voir note explicative sur le site www.foulesdupopu.fr)

5.4 : Droits d'Inscriptions

- par internet jusqu'au 5 avril, 9h
 - 5 kms : 8 €
 - 10 kms : 12 €
 - Semi-Marathon : 16 €
 - Foulées Roses : 10 €
- sur place ou au Siège Limoges Athlé
 - 5 kms : 13 €
 - 10 kms : 17 €
 - Semi-Marathon : 21 €
 - Foulées Roses : 10 €

6. Conditions Particulières

6.1 : Courses chronométrées des 5kms, 10 kms et Semi-Marathon :

Avant le départ de la compétition, l'organisateur doit être en possession de certaines licences fédérales ou d'un certificat médical réglementation 2019, condition obligatoire pour participer à cette manifestation sportive.

Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, l'organisateur s'assurera, au regard de l'article L. 231-2-1 du Code du Sport, que les participants répondent à l'un des critères suivants :

- Titulaires d'une licence Athlé compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass'Running délivrée par la Fédération Française d'Athlétisme, en cours de validité à la date de la manifestation.
- Titulaires d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération agréée (liste disponible sur <http://www.sports.gouv.fr>) sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la mention de non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.
- Titulaires d'une licence compétition délivrée par la Fédération Française de Triathlon, la Fédération Française de Course d'Orientation ou la Fédération Française de Pentathlon Moderne en cours de validité à la date de la manifestation
- Titulaires d'une licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL, en cours de validité à la date de la manifestation, et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive.

- Titulaires d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins de un an à la date de la manifestation, ou de sa copie.
- Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Catégories :

- 5 kms ouvert à partir de la catégorie « minime » (2005 et avant)
- 10 kms ouvert à partir de la catégorie « cadet » (2003 et avant)
- Semi-marathon ouvert à partir de la catégorie « junior » (2001 et avant)

Pour le semi-marathon, les participants disposeront de 2h45 pour effectuer le parcours jusqu'à la ligne d'arrivée. Passé ce délai, ils devront se conformer aux règles de circulation du code de la route et ne seront plus sous la responsabilité de l'organisateur. Aucun chrono ne sera retenu.

Pour des raisons de sécurité et de logistique, l'épreuve du semi-marathon ne sera pas ouverte aux participants handisports.

Des postes de ravitaillement seront à disposition sur le parcours ainsi qu'à l'arrivée.

En cas de contestation, un jury officiel, composé de juges arbitres et commissaires de courses, prendra toutes les décisions conformément au règlement fédéral en vigueur le jour de la manifestation. Ces décisions seront sans appel.

6.2 : Foulées Roses et animation enfants :

Les Foulées Roses, course caritative au profit de la Ligue du Cancer, sont réservées particulièrement aux femmes.

Catégories enfants :

Moins de 10 ans > de 2010 à 2013

Poussin > 2008 – 2009

Benjamin > 2006 - 2007

Attestation parentale obligatoire

7. Dossards

- **Les dossards** correspondants aux *engagements effectués par internet jusqu'au 5 avril 9h*, seront remis dans le village animation situé au Champ de Juillet les 5 et 6 avril de 14h00 à 19h00 et le dimanche 7 avril de 7h et jusqu'à 30 minutes avant le départ de la course au stand des dossards. Ils comprennent donc les inscriptions individuelles et collectives.
- **Les dossards** correspondants aux *engagements pris en direct le vendredi 5, samedi 6 et dimanche 7 avril*, seront remis au Champ de Juillet.
- **Dossards spécifiques** pour les courses enfants et Foulées Roses.

- Les courses de 5 km Populaire et celle de 10 km (label régional) sont gérées à l'aide de puces électroniques.
- **Les dossards** correspondants au challenge entreprises seront remis uniquement au référent de chaque entreprise au siège du Limoges Athlé rue de St Gence les 3 et 5 avril de 17h00 à 19h00 et le vendredi 6 avril de 14h à 19h au Champ de juillet.

8. Podiums - Récompenses

- 2000 tee-shirts techniques pour les engagés du 5, 10 km et semi-marathon.
- 3000 tee-shirts techniques pour les engagés des **Foulées Roses**.
- 500 tee-shirts coton pour les participants des Foulées des P'tits Loups.

La remise des récompenses sera subordonnée à la présence effective des lauréats à la cérémonie protocolaire. Les athlètes des deux sexes récompensés à titre individuel pour chaque course devront se présenter sur le podium animation.

Classements :

1. Les trois premiers Hommes et Femmes au scratch de chaque course.
2. Une médaille offerte à tous les enfants.

9. Secours

- Un poste fixe de secours sera installé à l'arrivée, Champ de Juillet à Limoges.
- Un poste mobile de secours sera prévu place Denis Dussoubs.

10. Assurance

1. Responsabilité civile : conformément à la loi, l'organisation a souscrit une assurance couvrant les conséquences de sa responsabilité civile, celles de ses préposés rémunérés ou non, de tous les participants aux Foulées du populaire ainsi que les juges et commissaires de courses dans l'exercice de leur activité. Les participants licenciés ou non sont considérés comme des tiers entre eux.
2. Individuelle accident : les participants sont avertis du fait que la pratique sportive comporte des risques. Il est fortement recommandé aux participants, notamment les non licenciés, de souscrire au préalable une assurance individuelle accident et de vérifier que l'étendue de la garantie est suffisamment adaptée à leurs besoins.
3. Dommage matériel : l'organisation décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, perte, bris, ...) subis par les biens personnels des participants et ce, même si elle en a la garde.

11. Acceptation du règlement

La participation aux Foulées du Populaire implique l'acceptation expresse par chaque participant du présent règlement pour lequel il s'engage aussi sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète.